

AKADEMIE FÜR FORTBILDUNG

DER SCHWEIZERISCHEN GESELLSCHAFT FÜR GYNÄKOLOGIE UND GEBURTSHILFE

ACADEMIE POUR LA FORMATION CONTINUE

DE LA SOCIETE SUISSE DE GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE

ACCADEMIA PER LA FORMAZIONE CONTINUA

DELLA SOCIETA SVIZZERA DE GINECOLOGIA ED OSTETRICIA

- 1992 Notre secrétaire général, Dr Hansjörg Welti, a initié la formation d'une commission de la SSGO sous la présidence du Dr Pierre-Jean Ditesheim, avec le mandat de développer un modèle de formation contrôlée pour la spécialité gynécologie et obstétrique.
- 1993 Le 27 novembre, l'**Académie pour la Formation Continue de la SSGO** a été fondée. Les membres s'engagent librement à suivre une formation continue contrôlée. L'Académie contrôle et certifie la formation accomplie par les membres. „Les autres en parlent... nous agissons!“ telle était la devise, et ainsi la SSGO a joué un rôle de pionnier au sein des Sociétés européennes de discipline médicale.

Ont été présidents de l'Académie:

Dr Pierre-Jean Ditesheim	Nyon	Président fondateur
Prof. Dr Renzo Brun del Re	Bern	1993 – 1998
Dr Pierre-Alain Brioschi	Nyon	1999 – 2002

- 2002 Le 25 avril, la Chambre médicale suisse accepte la réglementation de formation révisée. Le délai d'opposition échu, elle entre en vigueur le 11 août. Les causes de la révision de la RCF sont à lire sous www.fmh.ch / *formation continue*.
Décrétée par la loi, la formation est obligatoire pour tous les médecins en exercice et doit être contrôlée par les Sociétés de discipline médicale.

2002 – 2003 : Evaluation de la formation spécifique par les membres. Les formations obligatoires sont évaluées au moyen de 8 questions. Ce système demandait beaucoup de temps sans pour autant apporter de nouveaux aspects, et a été abandonné aussi au vu de la résistance grandissante parmi les membres

I.INFORMATIONS PRATIQUES

Comment fonctionne l'Académie?

L'Académie est une société à l'intérieur de la SSGO.
Elle a élaboré le concept de la formation continue de la SSGO à l'intention de la FMH. L'Académie est donc officiellement mandatée pour contrôler la formation continue de ses membres. Vous trouverez l'Académie sous www.sggg.ch. Le même site vous informe aussi au sujet du comité, des statuts et de la réglementation de formation.

Qui doit accomplir la formation continue?

La formation contrôlée et certifiée par les Sociétés de discipline médicale est **obligatoire pour tous les médecins exerçant leur profession** indépendamment de leur taux d'occupation.

Quand débute le devoir de formation?

La première année après l'obtention du titre FMH resp. la première année après la reprise d'une activité (après une pause maternité, un séjour à l'étranger, ...).

Qui peut / doit devenir membre de l'Académie ?

Tous les détenteurs du titre FMH ou d'un titre postgrade étranger reconnu en gynécologie et obstétrique sont tenus d'adhérer à l'Académie et d'accomplir leur formation continue. En outre, tous les médecins intéressés peuvent adhérer à l'Académie et se faire certifier leur formation en gynécologie et obstétrique.

Certificats d'affiliation et diplômes

Chaque membre reçoit un certificat d'affiliation avec le texte suivant:

„Dr X est membre de l'Académie pour la formation continue de la SSGO et s'est engagé(e) à suivre une formation continue contrôlée“.

Tous les 3 ans, chaque membre reçoit un diplôme lorsqu'il ou elle a rempli les conditions de formation avec le texte suivant:

„Dr X spécialiste en gynécologie et obstétrique est membre de l'Académie pour la formation continue de la SSGO et a rempli les conditions exigées par l'Académie“

ou

„Dr X, médecin praticien est membre de l'Académie pour la formation continue de la SSGO et a rempli les conditions exigées par l'Académie“.

Qu'est-ce qu'un crédit?

Un crédit correspond à 1 heure de formation (min. 45 minutes). Seuls des crédits entiers sont accordés.

Qui accorde les crédits?

Les crédits sont accordés exclusivement sur la base de la Réglementation pour la formation continue. En cas de doute, la Commission score de l'Académie décide si des crédits peuvent être accordés pour telle manifestation.

Combien de crédits sont exigés par année?

La FMH prescrit 80 heures de formation continue par année.

30 crédits seront accordés d'office et sans contrôle à chaque membre pour étude personnelle.

10 crédits sont exigés pour la formation continue non spécifique, sans contrôle de la qualité de la manifestation. **A partir de janvier 2004 ces crédits seront accordés d'office à chaque membre.**

40 crédits sont exigés pour la **formation continue spécifique**. Cette formation est contrôlée et réglementée **strictement par la commission score**. **Ces 40 crédits représentent le minimum absolu de la formation obligatoire à accomplir ! Les détenteurs d'un titre de**

formation approfondie sont tenus d'accomplir au moins 10 des 40 crédits de leur formation dans le domaine de leur titre.

Existe-t-il un registre des manifestations de formation continue de formation spécifique ?

Oui. Vous le trouverez sous www.sggg.ch / *Manifestations*. Tous les organisateurs devraient faire évaluer leur manifestation avant la publication et avant l'envoi des invitations pour que les crédits soient attribués.

Comment est recensée la participation aux manifestations?

Chaque membre de l'Académie reçoit un certain nombre de cartes de visite personnelles avec code-barre. Elles doivent être déposées après la manifestation dans la boîte « Académie ». Sans ces cartes, pas de crédit de formation spécifique !

Les cartes seront contrôlées par le Bureau Administration de la SSGO, et les crédits seront distribués sur les comptes des participants. Les cartes personnelles peuvent être commandées via info@sggg.ch au secrétariat chez Mme Gloor.

Comment sont recensés les congrès à l'étranger ?

Envoyez un programme complet de la manifestation et une attestation de participation ainsi qu'une confirmation de la durée de votre présence au congrès signée personnellement. Pour éviter les surprises, il est conseillé de faire évaluer un congrès de petite envergure par la commission score avant d'y participer pour s'assurer s'il sera accepté comme formation spécifique.

Quel est l'état de mon compte crédits?

Les phases d'évaluation durent nouvellement 3 ans. Actuellement la phase 2003 – 2005 est en cours. Vous pouvez contrôler vous-même l'état de votre compte crédits sur le site www.SGGG.ch sous » SGGG intern « puis « eigene daten » : vos crédits personnels sont affichés.

Après 2 ans, chaque membre reçoit confidentiellement son score personnel de crédits et après 3 ans, un décompte.

Les manifestations, congrès etc. sont indiqués explicitement. Cette liste convient aussi comme documentation des formations visitées.

Que se passe-t'il lorsque je n'atteins pas le nombre de crédits demandés ?

Les membres qui n'accomplissent pas les crédits exigés n'obtiennent pas de diplôme. Ils ont pourtant une possibilité de rattrapage d'une durée d'un an. Cette période écoulée, le membre ne figurera plus sur la liste publiée sur Internet des médecins ayant rempli les conditions de formation exigées.

Le titre de spécialiste FMH ne peut plus être porté ni publié.

L'accomplissement de la formation continue est une condition pour la facturation selon TARMED. L'Académie elle-même ne prendra aucune mesure de sanction, ceci relève du domaine des Sociétés cantonales de médecine. Le cas échéant, les médecins concernés, en plus des problèmes financiers concernant la facturation selon TARMED, pourront s'attendre à des problèmes juridiques dans le cadre de certains cas de responsabilités civiles.

Il était prévu d'ouvrir les listes publiées sur internet à un plus large public. Pour le moment, cette possibilité a été retirée. (www.fmh.ch / *Aerzteindex*).

Ce que j'aimerais encore savoir...

Vous trouverez la réponse à d'autres questions sur la homepage de la FMH.

Si vous avez des problèmes ou si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez également vous adresser au :

Bureau Administration de la SGGG:

Mme Gloor, Giacomettistrasse 36, 3006 Bern.

Téf. +41 (31) 352 07 20 Fax +41 (31) 351 02 70 Mail info@sggg.ch

Pour le Comité de l'Académie / Janvier 2004

Dr med. Jürg Schneider
Président 2003 - 2005